

GABIAN



COMMUNE DE GABIAN (34320)  
DELIBERATION

L'an deux mille vingt, et le Vendredi 10 Juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames LOPEZ Chantal, GROUSSET Emilie, ROUSSET Agnès, DEMARAIS Christelle, PAILLES Séverine, GALZY Isabelle, LABROUSSE Marlène.

Messieurs BOUTES Francis, FOREZ Daniel, BOUDET André, LAVIT Frédéric, DE BARROS Claudy, ISARN Pierre, SOULIE Christophe, BERTHOMIEU Michel.

Secrétaire de séance : FOREZ Daniel

**53/2020 Désignation des délégués et de leurs suppléants et établissement tableau des électeurs sénatoriaux**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il va procéder à la désignation des délégués et des suppléants du tableau des électeurs sénatoriaux.

Dans les communes de moins de 9000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal résultant du dernier renouvellement général soit de Mai 2020 : soit 3 délégués dans les conseils de quinze membres.

Le nombre de suppléants est de 3 quand le nombre de délégués est égal ou inférieur à 3.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférenciel. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, procède à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux :

Pour les délégués titulaires : les candidats se sont présentés et ont été proclamés :

Monsieur BOUTES Francis élu avec 15 voix

Madame LOPEZ Chantal élue avec 15 voix

Madame LABROUSSE Marlène élue avec 15 voix

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins nuls et blancs : 0

Nombres de suffrages exprimés : 15

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 034-213401094-20200710-053-DE

Pour les délégués suppléants : les candidats suivant se sont  
proclamés :

Madame GROUSSET Emilie élue avec 15 voix

Monsieur BOUDET André élu avec 15 voix

Monsieur DE BARROS Claudy élu avec 15 voix

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats  
suivants :

Nombres de bulletins : 15

Bulletins nuls et blancs : 0

Nombres de suffrages exprimés : 15

Observations et réclamations : NEANT

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme,

A GABIAN

Le maire

Francis BOUTES

